



**Notre monde. À vous d'agir.**

XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge  
Genève, 28 novembre – 1<sup>er</sup> décembre 2011 – Pour l'humanité



## **XXXI<sup>e</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE**

### **DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

Genève, Suisse

28 novembre – 1<sup>er</sup> décembre 2011

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

**Discours liminaire du Président, M. Tadateru Konoé**



Madame la Présidente de la Confédération suisse,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Excellences,  
Monsieur le Président du Comité international de la Croix-Rouge,  
Mesdames et Messieurs les représentants des Sociétés nationales,  
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi de m'adresser à la XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en qualité de Président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. J'attends avec grand intérêt les débats et discussions des prochains jours.

Ce matin, je parlerai de la nécessité de **renforcer les capacités** des Sociétés nationales membres de la Fédération, d'appliquer et de promouvoir de **solides lois relatives aux catastrophes**, et de l'importance d'**encourager l'adhésion aux principes humanitaires** comme base commune d'une meilleure coordination entre partenaires.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes tous bien conscients que le nombre des crises humanitaires augmente, qu'elles gagnent en ampleur et en complexité et que la réaction de la communauté internationale est souvent généreuse. En même temps, les gouvernements donateurs et des organisations internationales comme les Nations Unies peuvent avoir de la peine à la fois à atteindre les populations vulnérables et à faire en sorte qu'elles restent accessibles selon les besoins.

Par ailleurs, de nombreux acteurs humanitaires, dont ceux de la famille des Nations Unies, insistent de plus en plus sur l'importance et la nécessité de pouvoir compter dans les opérations sur des partenaires solides et efficaces au niveau local.

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, reconnues par tous les gouvernements comme auxiliaires indépendantes, sont équipées pour aider les gouvernements à assumer les responsabilités humanitaires qui leur incombent à l'intérieur de leurs frontières. Nos Sociétés nationales travaillent aussi dans le cadre

du Mouvement, selon les règles adoptées notamment par la Conférence internationale, pour mener à bien leur action humanitaire au plan international.

En même temps, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance des Sociétés nationales et de leur action – garanties par leur adhésion aux Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge - sont souvent le meilleur moyen non seulement d'accéder aux populations en détresse mais aussi de gagner leur confiance.

La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont bien placés pour travailler avec les Nations Unies et d'autres institutions gouvernementales, intergouvernementales ou humanitaires et apporter une assistance humanitaire efficace au niveau local, en particulier dans les situations complexes et politiquement sensibles.

Grâce à cette force unique, nous avons pu agir dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord pendant les troubles civils qui ont secoué bon nombre de pays de la région cette année. Les volontaires du Croissant-Rouge ont été parmi les premiers à intervenir et, dans bien des cas, la Croix-Rouge ou le Croissant-Rouge a compté parmi les rares organisations à pouvoir accéder sans trop de difficulté aux personnes en détresse.

Cela dit, nos Sociétés nationales en sont à des stades de développement différents. Comme toute institution, chacune a ses points forts et ses faiblesses. Elles peuvent naturellement avoir besoin d'un soutien extérieur pour maximiser leurs capacités opérationnelles et institutionnelles et pouvoir ainsi s'acquitter au mieux de leurs tâches humanitaires en qualité d'auxiliaires des pouvoirs publics et être pour les acteurs humanitaires internationaux des partenaires solides et fiables.

Le renforcement des capacités est l'une des principales activités de la Fédération et nous faisons appel aux connaissances, aux compétences et aux ressources de l'ensemble de notre réseau pour en faire profiter tous nos membres. Notre ambition est de voir les Sociétés membres réaliser tout leur potentiel au service des plus vulnérables. Comme le dit la Stratégie 2020 de la Fédération, les Sociétés nationales et leur secrétariat sont appelés à faire plus, faire mieux et à aller plus loin, et cet appel à l'excellence suppose des Sociétés nationales fortes.

Des Sociétés nationales fortes : la Fédération et le CICR ont cette ambition en commun. Sous la direction de la Fédération, les deux organisations collaborent activement à ce renforcement des capacités et poursuivront dans cette voie.

Cependant, le Mouvement ne dispose que de ressources limitées pour renforcer les capacités. Nous demandons aux gouvernements de persévérer dans leur effort pour comprendre dans leur totalité les besoins, les capacités et la valeur de leur Société nationale. Nous leur demandons en outre de ne pas relâcher leurs efforts pour renforcer le partenariat qui existe entre eux et leur Société nationale de manière à préserver le mandat et l'indépendance de la Société tout en lui garantissant à long terme leur soutien et le financement de son développement et du renforcement de ses capacités.

Pour fonctionner de manière efficace, une Société nationale a aussi besoin d'un environnement extérieur favorable. Aussi faut-il veiller à ce qu'il y ait une loi relative à la Croix-Rouge ou au Croissant-Rouge qui comprenne toutes les dispositions nécessaires, protège le mandat et la marque de la Société et lui accorde les exemptions fiscales et les facilités voulues.

Je suis convaincu qu'une amélioration des partenariats entre les gouvernements et les Sociétés nationales peut faire une grande différence, notamment par le biais d'une dotation en ressources appropriée. Ces partenariats sont d'une importance capitale pour les Sociétés nationales qui ont besoin de ressources et de capacités pour coordonner et financer leurs activités et leur croissance, surtout leurs fonctions de base comme l'intervention en cas de catastrophe et le renforcement de la résilience des populations. Il est important aussi de créer des conditions propices au développement du volontariat et de mieux rendre compte de notre action à nos bénéficiaires et à nos bailleurs de fonds.

Aucun gouvernement, si fort soit-il, ne peut espérer tout faire seul. En renforçant sa Société nationale, un gouvernement peut profiter des ressources mobilisées par elle pour faire davantage, surtout pour venir en aide aux groupes marginalisés qu'il peut avoir de la peine à atteindre par les voies officielles.

Un gouvernement peut aussi mettre à profit les compétences de sa Société nationale en associant des professionnels de l'action humanitaire à la définition des politiques et à la prise des décisions. Au niveau national, une Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge donne l'exemple d'un comportement citoyen en encourageant le volontariat au niveau communautaire, et cela a des incidences économiques positives. Une enquête récente de la Fédération internationale, intitulée « La valeur des volontaires », montre que la valeur économique des services rendus par les volontaires de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge en 2009 s'est chiffrée, à l'échelle mondiale, à près de 6 milliards de dollars E.-U.

De plus, sur la scène internationale, l'action humanitaire d'une Société nationale forte est un témoignage de solidarité et de sympathie, qui rapproche les peuples et les nations.

Je demande donc que les États ici présents aident à renforcer les capacités de leur Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge. Votre soutien se traduira par une amélioration durable de la qualité des opérations d'intervention lors de catastrophes, ainsi que des programmes de développement à long terme – réduction des risques, préparation aux catastrophes, santé et autres activités communautaires. La qualité de la vie et la résilience des populations que vous gouvernez en seront améliorées et vous aurez contribué ainsi au bien-être de votre peuple.

J'attends avec impatience les débats sur le point de l'ordre du jour relatif au renforcement du rôle d'auxiliaire.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'engagement de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans les domaines de la préparation aux catastrophes, de la réduction des risques, de l'intervention, du relèvement et du développement – qui englobe la santé et l'assistance aux personnes – ne s'est pas démenti. Cependant, nous devons continuer à améliorer et à étendre nos activités dans ces domaines - nous en avons bien conscience – si nous voulons répondre aux attentes d'un monde où catastrophes et crises complexes se multiplient.

En tant que Président de la Fédération, je suis sûr que cette Conférence internationale marquera un progrès sur les thèmes du renforcement de la législation relative aux catastrophes, de la réduction des inégalités en matière de santé dont sont victimes, en particulier, les femmes et les enfants, et sur la migration – plus précisément sur la nécessité de garantir l'accès, la dignité, le respect de la diversité et l'intégration sociale. Je vais maintenant faire porter ma réflexion sur l'un de ces sujets : les règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe ou IDRL.

Le Mouvement a toujours été en première ligne lorsqu'il s'est agi de relever les normes humanitaires pour accroître la sécurité de tous dans le monde. Pensez au travail accompli par le CICR en qualité de gardien du droit international humanitaire, à celui de la Fédération sur le Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les ONG lors des opérations de secours en cas de catastrophe - élaboré en été 1994 par huit des plus grandes institutions mondiales intervenant lors de catastrophes – et à l'engagement dont nous continuons de témoigner au travers d'initiatives internationales telles que la Charte humanitaire et les Normes minimales pour l'intervention humanitaire, connues sous le nom de projet Sphère.

Récemment, la Fédération s'est investie dans l'établissement des « Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'aide au relèvement initial », connues aussi sous le nom de Lignes directrices IDRL, qui ont été adoptées par la Conférence internationale en 2007. Ces lignes directrices peuvent aider à la fois à anticiper et à résoudre les problèmes liés à la réglementation qui se posent couramment dans les opérations internationales, à accélérer l'entrée des secours tout en laissant aux autorités nationales tout pouvoir en matière de surveillance et de contrôle. Au cours des années qui se sont écoulées depuis, plusieurs catastrophes majeures ont mis en lumière la nécessité de faire appliquer ces lignes directrices.

Parmi les exemples récents figurent le tremblement de terre en Haïti, catastrophe à laquelle ont répondu une centaine d'organisations étrangères, et la crise complexe de 2011 au Japon, résultat combiné d'un séisme, d'un tsunami et d'un accident nucléaire, qui a été suivie de plus de 160 offres d'assistance, pour ne compter que celles qui émanaient de sources gouvernementales.

Il est évident que, du fait de l'augmentation du nombre des catastrophes et de leur complexité croissante, les gouvernements ont besoin d'un système équilibré et bien conçu tel que celui envisagé par les Lignes directrices IDRL, qui assure une bonne gestion de l'aide internationale.

Il y a eu quelques exemples encourageants dans lesquels elles ont été appliquées, mais il faut aller plus loin pour s'assurer que tous les États sont prêts à résoudre les problèmes de réglementation qui se posent le plus fréquemment dans les actions internationales en cas de catastrophe.

La Fédération continue de s'employer avec les Sociétés nationales, des États et d'autres partenaires à faire appliquer ces lignes directrices. Pendant la présente conférence, nous espérons faire le point sur leur mise en application à l'échelle mondiale et donner des orientations futures aux travaux sur l'IDRL.

L'Assemblée générale de la Fédération, qui a précédé la Conférence internationale, a engagé le Secrétariat à étendre ses activités de recherche, de soutien et de sensibilisation dans le domaine de l'IDRL, notamment à encourager l'intégration de l'assistance de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et celle d'autres organisations non gouvernementales dans les actions internationales consécutives à des accidents de centrale nucléaire.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Dans ce monde en pleine mutation, assailli de toutes parts de problèmes complexes, peu de choses restent constantes. Mais le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se définit toujours par son attachement aux sept Principes fondamentaux – humanité, neutralité, impartialité, indépendance, unité, universalité et volontariat – qui sont le ressort même de son action.

Les principes d'humanité, d'impartialité et d'indépendance sont devenus synonymes du concept d'assistance humanitaire dans de nombreuses autres organisations, notamment dans les institutions des Nations Unies. Après tout, l'attachement de l'ONU aux principes humanitaires remonte directement à la XXI<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Istanbul, en 1969.

L'humanité, l'impartialité et l'indépendance prennent même de plus en plus d'importance à mesure que les situations dans lesquelles nous opérons deviennent plus complexes et qu'augmentent le nombre des acteurs humanitaires et leur diversité.

Notre Mouvement doit tenir compte à la fois de l'évolution des défis humanitaires dans le monde et du fait que gouvernements et armées interviennent de plus en plus pour apporter des secours dans les opérations lors de catastrophes, en particulier dans les régions sensibles. Nous devons en tenir compte et établir et maintenir des relations avec tous les acteurs intervenant au stade des secours et du relèvement, tout en travaillant dans les limites de nos mandats respectifs et en demeurant fidèles aux Principes fondamentaux qui font notre spécificité.

Ces relations doivent être gérées avec soin, conformément à nos lignes directrices, si nous voulons garder à long terme l'accès aux personnes en détresse. Il faudra faire preuve de sensibilité culturelle et de respect, ainsi que de connaissances. Nous avons certes enregistré des succès mais il reste encore beaucoup à faire.

Une récente consultation internationale organisée conjointement par la Direction suisse du développement et de la coopération, la Fédération, le Conseil international des agences bénévoles et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) a montré que l'un des principaux obstacles à la fourniture de l'aide, nationale et internationale, était aujourd'hui le manque de compréhension mutuelle et de dialogue et l'insuffisance du partage des connaissances entre les États touchés et la communauté internationale. Il en est résulté une perte de confiance et des défauts de coordination qui ont finalement réduit notre capacité à travailler ensemble de manière efficace.

Cela nous a fait comprendre que nous devons continuer à cultiver nos relations et à les développer dans le souci de la durée, travailler à l'instauration d'une culture de respect et de compréhension véritables pour les positions et la valeur des autres, et soumettre à un examen critique nos propres systèmes et modes de travail.

Nous continuerons à travailler avec des acteurs humanitaires extérieurs et à leur rappeler que notre action est régie par nos Principes fondamentaux, afin que chaque composante du Mouvement continue de voir respecter son mandat et son identité.

Comme nous en avons discuté pendant le Conseil des Délégués, nous sommes en train d'élaborer des directives pratiques, des outils et des mécanismes à l'usage interne du Mouvement afin d'établir des relations solides avec des partenaires clés, dont les institutions des Nations Unies et le secteur privé, entre autres.

J'encourage toutes les composantes du Mouvement à poursuivre inlassablement leurs efforts pour appliquer précisément les Principes fondamentaux et nos normes humanitaires, notamment le Code de conduite, aux situations rencontrées sur le terrain. Et j'engage les États à respecter ces efforts des composantes du Mouvement, à suivre les recommandations qui, dans le Code de conduite, s'adressent aux gouvernements des pays donateurs et à ceux des pays bénéficiant d'une aide, et à appliquer les Lignes directrices IDRL.

Dans mes fonctions de Président de la Fédération, j'ai souvent parlé de ce que j'appelle l'esprit d'union - entendant par là l'esprit qui règne quand les Sociétés nationales et leur secrétariat travaillent ensemble de manière efficace et en apprennent plus sur la culture, les attentes et l'expérience de chacune. J'ose espérer que la présente Conférence internationale contribuera au développement d'un esprit d'union semblable entre le Mouvement et les États parties.

Les enjeux sont trop importants dans ce monde en évolution. Nous devons travailler ensemble pour l'humanité ; sinon nous risquons de laisser se former un vide humanitaire - scénario catastrophe dans lequel les populations en détresse ne pourraient pas recevoir d'aide parce que les principes humanitaires ne seraient pas respectés. Ce serait un échec intolérable, surtout à la lumière du potentiel énorme que nous représentons tous comme personnes, comme organisations et comme partenaires.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite que cette Conférence internationale donne lieu à des débats fructueux et se déroule dans un esprit d'union et dans le plein respect de nos Principes fondamentaux.

Merci beaucoup.